



# IZON

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 8 FEVRIER 2022

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	02 FEVRIER 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	08 FEVRIER 2022
Conseillers présents	27	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	2	Secrétaire de séance	Clement MEZERGUE – Conseiller

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint		X		M Serge FLAHAUT
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe		X		M Gilles BOUEY
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
PRUVOST Gilles, Adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
FLAHAUT Serge, CM	X			
BEAUCHENE Natacha CM	X			
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
Clavier Yannick CM	X			
LARGOUEY Karyn, CM	X			
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM	X			
GLIZE Caroline, CM	X			
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM	X			
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM	X			
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM	X			
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM	X			

08 80



# MAIRIE D'IZON

## CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FÉVRIER 2022

**M. DE LAUNAY** : Bonsoir à tous. J'ouvre la séance de ce Conseil municipal.

Je souhaite la bienvenue à Natacha BEAUCHENE et Yannick CLAVIER qui nous rejoignent au sein de ce Conseil suite à la démission de Mme Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX et de Maryse BOUCHÉ. Bienvenue à vous, Natacha et Yannick. On vous fera la leçon un peu plus tard. Merci d'être là.

Je vous demande de bien vouloir ajouter deux délibérations sur table qui n'étaient pas prévues, mais qui s'imposent. L'une concerne une demande de fonds de concours auprès de la C.A.L.I. pour le nouvel espace culturel (la médiathèque). La deuxième délibération est au sujet de l'acquisition de terrains en zone agricole au lieu-dit Uchamp. Les circonstances rendent nécessaire qu'on présente cette délibération ce soir sur table. Y a-t-il des oppositions à cet ajout sur table ? M. MALVILLE, c'est OK pour vous ? Très bien, je vous remercie.

***L'ajout de deux délibérations sur table est approuvé à l'unanimité.***

Je désigne M. Clément MEZERGUE comme Secrétaire de séance.

J'excuse Thierry DUBREUIL qui est à un Conseil syndical du S.I.R.P.A. Il a donné pouvoir à M. Serge FLAHAUT. J'excuse également Delphine FLOIRAT-RATTE qui est absente excusée pour raison personnelle et qui a donné pouvoir à Gilles BOUEY.

### **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 2 décembre 2021**

**M. DE LAUNAY** : Des remarques au sujet du procès-verbal de la séance du 2 décembre ? M. MALVILLE ? Pas de remarque sur ce procès-verbal, je vous remercie.

***Le procès-verbal du 2 décembre 2021 est adopté.***

**M. DE LAUNAY** : Les registres vont circuler, merci Karyn.

### **1. Élections de deux adjoints suite aux démissions des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> adjoints au Maire**

**M. DE LAUNAY** : On démarre l'ordre du jour de ce Conseil municipal d'abord par l'élection de deux adjoints suite aux démissions des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> adjoints au Maire. Mme la Préfète a accusé réception et a accepté les démissions d'Audrey GABORIAUD-NAFFRICHOUX. Elle démissionne à la fois de son poste d'adjointe au Maire et du Conseil municipal. Il y a également la démission de Gilles PRUVOST qui nous a rejoints. Bonsoir, Gilles ! Gilles PRUVOST démissionne de son mandat d'adjoint, mais reste au sein de l'équipe. Il continuera à exercer sa délégation pour les manifestations culturelles et les jumelages comme il a très bien fait jusqu'à présent. Il s'agit tout simplement d'une petite réorganisation interne justifiée par l'intérêt de la municipalité. Pour procéder à cette élection, je vais désigner deux scrutateurs :

- Chantal CARO, en qualité de doyenne. Tu seras doyenne scrutatrice.
- Clément MEZERGUE, le plus jeune. Il fera à la fois office de secrétaire de séance et de scrutateur.

Merci, Audrey COMBIER pour cette interruption. Au nom du « Réveil Izonnais », je vous propose une liste composée de :

- Caroline GLIZE
- Serge FLAHAUT

Pour exercer ce mandat d'adjoint au Maire.

Y a-t-il du côté d'« Au Cœur d'Izon » une liste des candidatures ? Pas de candidature. Cet appel à candidatures étant fait et aucune autre candidature n'étant exprimée, j'enregistre donc les candidatures de Caroline GLIZE et de Serge FLAHAUT.

Je déclare le scrutin ouvert. Je vais procéder à l'appel de chacun d'entre vous, puis vous vous rapprocherez de l'urne qui est au milieu de la salle. On va essayer de le faire aussi vite que possible. Clément et Chantal, vous pouvez vous rapprocher de l'urne s'il vous plaît. Merci. Je démarre par moi-même, Laurent DE LAUNAY. Brigitte NABET-GIRARD. Dans la foulée, Thierry DUBREUIL, Serge FLAHAUT, s'il vous plaît. Delphine FLOIRAT-RATTE, s'il vous plaît. Pour Delphine FLOIRAT-RATTE, Gille BOUEY qui vote donc en son nom et pour son compte. Gilles BOUEY, vous votez deux fois s'il vous plaît. Merci. Audrey COMBIER, Joël MASSY, Gilles PRUVOST, Chantal CARO. Philippe GIRARD absent, il n'est toujours pas là. Anne-Marie SARRAZIN, Serge FLAHAUT, Natacha BEAUCHENE, Thierry DIRHEIMER, Yannick CLAVIER, Régis EMERIAU, Karyn LARGOUET, Arnaud GANNE, Philippe BRARD, Marilyn GUIRIEC, Caroline GLIZE, Virginie VIDORRETA, Clément MEZERGUE, M. André VEYSSIERE, Mme Aline FONTAINE, Mme Sophie CARRERE, M. Frédéric MALVILLE, M. Marc BOISSEAU, Mme Ludivine-Grâce PIQUER. Avec votre accord, je vais demander à Philippe GIRARD de bien vouloir venir voter si personne ne s'y oppose ? Merci. Il a un petit peu de retard. Philippe, je t'en prie.

Je vous remercie. Vous voulez bien procéder au dépouillement s'il vous plaît, Chantal et Clément. Il faut bien compter le nombre des bulletins s'il vous plaît. Il y a 29 bulletins dans l'urne.

**M. MEZERGUE :** Cela fait 27 voix pour Caroline GLIZE et Serge FLAHAUT, et deux voix qui sont des bulletins blancs.

**M. DE LAUNAY :** Les bulletins blancs seront contents avec deux voix. Merci beaucoup, Clément et Chantal. Je proclame les résultats : élus avec 27 voix Caroline GLIZE et Serge FLAHAUT et on compte deux bulletins blancs. Je vous remercie. Félicitations, Caroline, félicitations, Serge. Je précise que Caroline GLIZE sera adjointe déléguée au développement durable et aux mobilités. Pour faire court, Serge FLAHAUT sera délégué au service technique (voirie, réseaux hydrauliques, espaces verts, bâtiments communaux). Bon courage, Serge et Caroline. Merci à vous.

***Mme Caroline GLIZE et M. Serge FLAHAUT sont élus à la majorité.***

## **2. Indemnités de fonctions des élus – mise à jour du tableau**

**M. DE LAUNAY :** Je passe à la deuxième délibération inscrite à l'ordre du jour au sujet des indemnités de fonction des élus. Il s'agit de mettre à jour le tableau suite aux élections de Caroline et Serge et suite à l'arrivée de Yannick et Natacha.

On propose de maintenir les indemnités de fonction des élus au même niveau que celui qui était le leur avant ce Conseil. Autrement dit pour :

- Le Maire 38,7 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique – Ce n'est pas simple à dire – soit 1 502 euros par mois d'indemnité pour le Maire. Je rappelle qu'un Maire de la strate d'Izon pourrait percevoir jusqu'à 2 139 euros d'indemnité par mois.
- Les adjoints 15,45 euros de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, soit 600 euros par mois contre 855 possibles.
- Les conseillers municipaux délégués, autrement dit tous les autres membres de la majorité, 4,90 % de l'indice brut, soit 190 euros par mois contre 233 euros possibles.

Y a-t-il des remarques ? Des voix contre ces indemnités ? Des abstentions ? Abstention pour M. VEYSSIERE également. Abstention pour « Au Cœur d'Izon », six abstentions. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à la majorité.***

### **3. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal : Chapitre II – Commissions permanentes**

**M. DE LAUNAY** : Je poursuis par une autre délibération à l'ordre du jour. Il s'agit du règlement intérieur du Conseil municipal que je souhaiterais modifier s'il vous plaît. Il s'agit principalement des Commissions permanentes. Jusqu'à présent, nous comptons huit Commissions permanentes. Je trouve que c'est un peu trop. Après 18 mois de mandat, je m'aperçois que très souvent il y a des Commissions qui sont réunies en même temps sur des sujets transverses. Et par ailleurs, j'aimerais qu'on densifie la composition des Commissions. Je propose qu'on passe de huit Commissions à six Commissions. C'est la première modification du règlement intérieur sur ce point. Par ailleurs, je souhaiterais également qu'on modifie la composition, le nombre de conseillers municipaux, le nombre d'élus qu'il y a dans chaque Commission pour qu'on passe à douze représentants au lieu de neuf. Cela signifierait que le groupe majoritaire ferait rentrer deux élus supplémentaires et nos collègues d'« Au Cœur d'Izon » feraient rentrer un élu supplémentaire dans chaque Commission.

Ce sont à peu près les seules modifications qu'il y a à procéder dans ce règlement intérieur. Y a-t-il des remarques au sujet de la modification de ce règlement intérieur ? Pas de remarque, très bien. Y a-t-il des oppositions à cette modification par voie d'amendement au règlement intérieur ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie pour cette adoption à l'unanimité.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **4. Désignation des élus aux commissions communales**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération à l'ordre du jour, il s'agit maintenant de désigner logiquement les élus au sein de ces Commissions municipales permanentes. Il y a six Commissions :

- Commission ressources
- Commission Ville durable
- Commission vie éducative
- Commission ville culturelle, sportive et associative
- Commission communication
- Commission sécurité.

Il y a donc au sein de chaque Commission neuf élus qui appartiennent au « Réveil Izonnais » et trois élus qui appartiennent « Au Cœur d'Izon ». Je crois qu'« Au Cœur d'Izon » vous êtes OK. Vous avez fait part des élus qui figuraient dans ces commissions. Il n'y a pas eu de modification depuis la transmission de ces noms ? C'est OK. Est-ce que vous souhaitez que je relise la composition de chaque Commission élu par élu à titre informatif ou est-ce que je peux me permettre de passer directement au vote de la composition de ces commissions ? M. MALVILLE, je vous en prie.

**M. MALVILLE :** Nous, c'est bon, mais peut-être que les gens qui regarderont le Conseil demain auront envie de les connaître.

**M. DE LAUNAY :** Très bien. Je vous suis, M. MALVILLE.

La première Commission est la Commission ressources dans les domaines des Finances, de la commande publique, des affaires juridiques, des Ressources Humaines et du fonctionnement général de la collectivité. Figurent au sein de cette Commission :

- Brigitte NABET-GIRARD.
- Audrey COMBIER
- Serge FLAHAUT
- Arnaud GANNE
- Joël MASSY
- Yannick CLAVIER
- Delphine FLOIRAT-RATTE
- Chantal CARO
- Marc BOISSEAU
- Frédéric MALVILLE
- Sophie CARRERE

Étant précisé que le Maire préside de droit toutes ces commissions.

Commission Ville durable, figurent à cette Commission dont le domaine relève de l'urbanisme, des travaux, des services techniques, de la propreté, des espaces verts, des réseaux, du développement durable, des mobilités actives, de la transition écologique, du développement économique :

- Caroline GLIZE
- Thierry DUBREUIL
- Serge FLAHAUT
- Philippe BRARD
- Karyn LARGOUET
- Joël MASSY
- Philippe GIRARD
- Natacha BEAUCHENE
- Aline FONTAINE
- Marc BOISSEAU
- André VEYSSIERE

Commission Ville éducative : le domaine de cette Commission est l'enfance, la petite enfance, la jeunesse, les loisirs, la coordination des politiques éducatives, l'éducation populaire, l'accompagnement à la scolarité et la restauration scolaire :

- Delphine FLOIRAT-RATTE
- Gilles BOUEY
- Anne-Marie SARRAZIN
- Clément MEZERGUE
- Virginie VIDORRETA
- Marilyn GUIRIEC
- Philippe BRARD
- Caroline GLIZE

Et pour « Au Cœur d'Izon » :

- Aline FONTAINE
- Sophie CARRERE
- Frédéric MALVILLE.

S'agissant de la Commission Ville culturelle, sportive et associative : les domaines sont la culture, la médiathèque, le devoir de mémoire, le patrimoine culturel et historique, les associations, les fêtes et animations, le marché nocturne, les activités socioculturelles :

- Gilles BOUEY
- Brigitte NABET-GIRARD
- Karyn LARGOUET
- Audrey COMBIER
- Virginie VIDORRETA
- Gilles PRUVOST
- Thierry DIRHEIMER
- Arnaud GANNE
- Ludivine-Grâce PIQUER
- André VEYSSIERE
- Sophie CARRERE

Pour la Commission communication : communication interne et externe, information des habitants et relations publiques :

- Audrey COMBIER
- Brigitte NABET-GIRARD
- Gilles BOUEY
- Caroline GLIZE
- Serge FLAHAUT
- Joël MASSY
- Arnaud GANNE
- Natacha BEAUCHENE
- Ludivine-Grâce PIQUER
- André VEYSSIERE
- Marc BOISSEAU

Et enfin Commission sécurité dont le domaine de compétence relève de la tranquillité et de la salubrité publique, de la sécurité routière, de la lutte contre les incivilités, de la prévention contre la délinquance, de la sécurité civile, de la prévention des risques et en particulier du risque inondation, et du respect des normes sanitaires :

- Joël MASSY
- Marilyn GUIRIEC
- Philippe GIRARD
- Yannick CLAVIER
- Caroline GLIZE
- Thierry DIRHEIMER
- Régis EMERIAU
- Karyn LARGOUET
- Frédéric MALVILLE
- Ludivine-Grâce PIQUER
- Aline FONTAINE.

Voilà chers Izonnais pour la composition très précise de ces différentes Commissions.

Y a-t-il des voix contre ces désignations ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **5. Désignation des membres du C.C.A.S. de la commune**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération à l'ordre du jour, il s'agit maintenant de désigner les membres du C.C.A.S. de la commune. Maryse BOUCHÉ a démissionné de son mandat, par conséquent cette démission ne lui permet plus malheureusement de siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. Je propose à l'Assemblée d'augmenter à neuf au lieu de sept le nombre d'élus figurant au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S. six membres appartenant au « Réveil Izonnais » et trois membres appartenant à « Au Cœur d'Izon ». Avec votre accord, je souhaiterais posséder à une désignation plutôt qu'à un vote à bulletins secrets. Est-ce que j'ai l'accord de tout le monde ? M. MALVILLE ? Très bien, je vous remercie. On va gagner un petit peu de temps. Je propose de désigner au sein du C.C.A.S. de la commune pour le groupe majoritaire :

- Brigitte NABET-GIRARD
- Chantal CARO
- Caroline GLIZE
- Marilyn GUIRIEC
- Gilles BOUEY
- Arnaud GANNE

Et pour « Au Cœur d'Izon » :

- Sophie CARRERE
- Ludivine-Grâce PIQUER
- Marc BOISSEAU.

Je précise que le C.C.A.S. devra à l'occasion du prochain Conseil Administration modifier son règlement intérieur pour passer donc le nombre d'élus de sept à neuf.

Y a-t-il des remarques ? Cela a fait l'objet d'un avis positif de la Commission correspondante à l'unanimité. Y a-t-il des voix contre ces désignations ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie pour cette unanimité.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **6. Demandes de subventions – D.E.T.R. 2022**

**M. DE LAUNAY :** Autre demande à l'ordre du jour, il s'agit d'une demande de subvention auprès de l'État au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). Dans le cadre de cette dotation, qui est très importante pour une Commune comme Izon, la Commune peut déposer deux dossiers :

- Après réflexion, nous avons choisi de déposer un premier dossier qui concerne la poursuite du maillage des dispositifs de vidéoprotection sur la Commune.
- Puis, un deuxième dossier concerne les travaux structurants qu'il y a à faire au sein du groupe scolaire.

Alors s'agissant du premier point, je vous rappelle que j'ai signé avec l'État et différents représentants de l'État ainsi qu'avec huit collègues du Libournais un contrat de sécurité intégré il y a quelques semaines. Et dans le cadre de ce contrat de sécurité intégré, la Commune d'Izon s'est engagée à poursuivre son effort dans le maillage des axes principaux de la Commune en matière de vidéoprotection en accord avec la gendarmerie nationale, en accord avec le référent sûreté de la gendarmerie nationale avec lequel nous avons travaillé. On envisage une dépense d'investissement de 55 316 euros afin d'équiper les carrefours stratégiques de la Commune là où il y a des trous dans la raquette. Il s'agit :

- Des chemins de la Garenne
- Du chemin du Passage
- Du chemin du Teigneux côté départementale
- Du carrefour entre la rue de Carreau et la départementale
- De l'avenue des Anciens Combattants, toujours au carrefour avec la départementale
- Ainsi que de l'avenue de Caverne.

Je précise que certaines de ces caméras sont dotées de la technologie de lecture de plaques d'immatriculation. Pour ce projet, le taux de dotation D.E.T.R. est plafonné à 25 % de la dépense, donc je vous propose de demander 13 829 euros de subvention. Je précise que tout à l'heure Joël MASSY présentera une demande de subvention auprès de l'État beaucoup plus importante si bien qu'à l'arrivée ce nouvel équipement pourrait, si l'État honore son engagement puisqu'il est engagé dans le cadre du C.S.I. être subventionné par l'État à hauteur de 80 % au total avec un reste à charge pour la commune de 20 %. C'est une fenêtre très opportune pour y aller. C'est maintenant qu'il faut y aller. Je préfère qu'on y aille maintenant et qu'on mette tous les carrefours, qui aujourd'hui ne sont pas couverts, dans la boucle. Je préfère qu'on le fasse maintenant plutôt qu'on attende l'année prochaine. Ça, c'est au sujet du premier projet qu'on présente.

Puis, le deuxième projet qu'on présente dans le cadre de cette demande D.E.T.R. concerne le groupe scolaire. Vous le savez, on a un groupe scolaire qui souffre de vétusté par endroits. C'est indiscutable. On a également des effectifs pour le moins chargés. Il est envisagé des travaux de réfection nécessaires. On peut d'ores et déjà les engager maintenant étant entendu que quoi que devienne le groupe scolaire, quoi que décide le Comité de pilotage sur la restructuration du groupe scolaire, de toute façon les écoles resteront bien là. Ces travaux sont nécessaires. On envisage d'abord une réfection totale de la cour de la maternelle. On envisage une restructuration des locaux de la restauration scolaire.

Je rappelle que notre restaurant scolaire aujourd'hui ne respecte pas la réglementation à bien des égards, donc on s'expose à une fermeture radicale de ce restaurant scolaire. Cette absence de conformité à la réglementation date de plusieurs années. Il est donc grand temps que l'on se mette à jour de la réglementation. Il s'agira donc de restructurer la cuisine d'abord, puis de créer des vestiaires pour les agents. Il s'agira également d'apporter un traitement acoustique dans les réfectoires parce qu'ils sont aujourd'hui très bruyants. On envisage d'installer un dispositif qui permettra d'insonoriser davantage ces salles qui sont très importantes pour la qualité de vie de nos enfants. Puis, on envisage enfin et surtout de démolir deux préfabriqués qui sont d'une autre époque et de les remplacer par a priori deux modulaires en bois à faible empreinte carbone. Je pense que c'est ce qu'on pourrait faire de mieux avec un budget somme tout assez limité. Au total sur ce projet de restructuration et d'aménagement des écoles, on pourrait s'approcher des 600 000, 700 000 euros. On a chargé la barque volontairement pour pouvoir bénéficier de 35 % de D.E.T.R. Plus on tape haut et plus la dotation sera importante. Pour l'instant, on partirait sur une demande de D.E.T.R. pour la restructuration des locaux de l'école de l'ordre de 237 000 euros de dotation.

Ce sont deux projets importants. L'un relève de la sécurité et l'autre relève de cet équipement public absolument essentiel à la collectivité qui est le groupe scolaire. On fait un effort. On poursuit l'effort sur le groupe scolaire. On entend poursuivre l'effort sur le groupe scolaire. Je rappelle que sur nos deux premiers budgets pour améliorer le quotidien des enfants et accessoirement des équipes enseignantes, nous avons déjà investi en moyenne à peu près 300 000 euros par an. Donc, on poursuit cet effort et on le poursuivra tant que ce sera nécessaire. Voilà pour cette demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2022.

Y a-t-il des remarques ? M. MALVILLE peut-être ? Pas de remarques du côté d'« Au Cœur d'Izon » ? Très bien, je vous remercie. Je passe donc cette demande de subvention au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie pour cette unanimité.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **7. Demande de subvention F.I.P.D.R. : vidéo protection et équipement matériel de la Police Municipale**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération à l'ordre du jour, une demande de subvention au titre du F.I.P.D.R. (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation). C'est Joël MASSY en sa qualité d'adjoint délégué à la tranquillité publique qui va rapporter sur cette demande de subvention. Joël, je t'en prie. Tu as la parole.

**M. MASSY** : Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous ! Ce soir, on va travailler sur la subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour lequel Mme la Préfète de Gironde en date du 19 novembre 2021 a fixé les modalités d'attribution.

Dans notre cas, il s'agit de la poursuite de l'extension de la vidéoprotection des projets 2021 et 2022 sur différents points stratégiques comme l'a expliqué M. le Maire. L'ensemble des deux projets s'élève pour un global de 91 015. Avec le cumul des deux dimensions que ce soit le F.I.P.D.R. ou la D.E.T.R. nous avons une prise en charge de 80 % ce qui nous laisse en reste à charge pour la Commune de 18 205 euros.

**M. DE LAUNAY** : Y a-t-il des remarques sur cette demande de subvention au titre de F.I.P.D.R. ? Tu poursuis.

**M. MASSY :** Dans la continuité, il y a le renouvellement des E.P.I. de nos agents de la police municipale. Il est demandé aussi au Conseil municipal de se positionner par rapport à la subvention toujours concernant deux gilets pare-balles pour laquelle nous avons une subvention de 250 euros par gilet ce qui fait un reste à charge de 667 euros pour la Commune.

Enfin afin d'améliorer les missions de notre police municipale, il est envisagé d'acquérir quatre portatifs de télécommunication pour leur permettre une fluidité et une réactivité dans leurs interventions. Le total de ces acquisitions est de 3 016 euros avec une subvention de 1 680 euros pour les quatre portatifs ce qui nous laisse un reste à charge de 1 336 d'euros.

Le total des aides pour ces portatifs et gilets pare-balles est de 2 180 euros soit 52 % pour les deux postes.

**M. DE LAUNAY :** Je te remercie Joël. M. MALVILLE.

**M. MALVILLE :** Joël, une question. C'est quoi les portatifs ?

**M. MASSY :** Ce sont de nouveaux moyens de communication pour nos agents, c'est-à-dire qu'ils sont tous équipés d'un téléphone portatif, mais ils n'auront pas besoin de faire le numéro de téléphone pour communiquer entre les différents postes, donc on va gagner en réactivité.

**M. DE LAUNAY :** On n'a ni besoin de faire un numéro ni besoin du réseau téléphonie mobile si bien qu'en cas de panne générale ce sera toujours opérationnel. On ne sait jamais.

Y a-t-il d'autres remarques ? Très bien, je passe cette demande de subvention au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **8. Demande de subvention auprès du S.D.E.E.G. – Éclairage public**

**M. DE LAUNAY :** Autre délibération à l'ordre du jour, une demande de subvention auprès du S.D.E.E.G. en matière d'éclairage public. Je laisse la parole à mon nouvel adjoint, Serge FLAHAUT.

**M. FLAHAUT :** Bonsoir ! Une des priorités de notre mandat est d'optimiser le parc d'éclairage public de la Commune dans un but d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse :

- Dans certains secteurs, les luminaires sont vétustes. Pour avoir un parc efficient et adapté, nous avons depuis 2021 entamé un renouvellement des lampes obsolètes remplacées par une technologie LED. Ce remplacement des 110 foyers par des éclairages à LED va s'effectuer en trois périodes sur 2021, 2022 et 2023. Ces LED permettent d'économiser 50 % sur la consommation d'énergie par rapport aux lampes actuelles. Cette année, c'est donc 36 foyers supplémentaires qui vont être remplacés pour un budget de 25 000 euros.
- Une deuxième phase va concerner une remise en état de trois éclairages publics.
- Ensuite, un candélabre qui a disparu depuis très longtemps sera remis en place au lieu-dit les Prés de Variteau.

- Un quatrième axe a pour objectif de valoriser le très beau patrimoine izonnais. Nous allons remplacer existant devenu vétuste sur les deux pavillons en les remplaçant simplement par une nouvelle technologie et en recalculant un bon éclairage. Cela sera bien sûr fait par le S.D.E.E.G.
- Un dernier axe va concerner l'illumination de la Ville lors de la fin d'année. Après une première phase concernant l'élimination de la place de la Mairie en 2021, en 2022 ce sont 12 prises électriques qui seront installées sur les poteaux avenue Charles de Gaulle. Ces poteaux permettront surtout d'illuminer l'avenue Charles de Gaulle. On mettra aussi deux ou trois au niveau du rond-point d'Uchamp pour que ce rond-point soit aussi éclairé comme les deux autres.

Tous ces travaux ont une valeur de 53 792 euros. Ils bénéficieront d'une subvention de 20 % demandée auprès du S.D.E.E.G. qui maintenant signifie Syndicat Départemental d'Énergie et Environnemental de la Gironde.

Il vous est donc proposé mes chers collègues de solliciter cette aide financière auprès du S.D.E.E.G. au titre du programme d'éclairage public 2022. Merci.

**M. DE LAUNAY** : Merci à toi, Serge. Y a-t-il des remarques au sujet de cette demande de subvention ? M. MALVILLE, c'est OK ? Très bien, je vous remercie. Je passe cette délibération au vote. Qui est contre cette demande de subvention ? Qui s'abstient ? C'est parfait. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **9. Adoption du rapport n° 2 de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) réunie le 2 décembre 2021**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération à l'ordre du jour, il s'agit pour nous d'adopter le rapport n° 2 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la C.A.L.I. la fameuse C.L.E.C.T. qui s'est réunie le 2 décembre dernier suite à la rétrocession à trois communes de la C.A.L.I. (Abzac, Les Billaux et Pomerol) de leur A.L.S.H. On a déjà abordé ce sujet rappelez-vous lorsqu'il s'agissait pour nous de nous prononcer sur la modification des statuts de la C.A.L.I. Donc suite à cette rétrocession, il a fallu procéder à nouvelle réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées. Puis, cela concernait également la rétrocession de la ludothèque de Libourne à la Ville de Libourne. Ce nouveau rapport d'évaluation des charges transférées a été adopté à l'unanimité par tous les élus de la C.A.L.I. à la fin de l'année dernière.

Conformément à la loi, il nous est demandé ce soir en tant que Commune membre de la C.A.L.I. d'adopter ce rapport sur la C.L.E.C.T.

Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? M. MALVILLE ? Pas de remarque. Très bien, je vous remercie. Je soumetts ce rapport n° 2 de la C.L.E.C.T. au vote. Qui est contre l'adoption de ce rapport ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **10. Autorisation de paiement des colis de Noël sur le BP 2022**

**M. DE LAUNAY** : Autre à l'ordre du jour, cette fois-ci il s'agit d'une autorisation de paiement des colis de Noël sur le budget 2022. Chantal CARO, tu as la parole s'il te plaît. Merci.

**Mme CARO** : Bonsoir ! Cette année encore compte tenu de l'aggravation de la crise sanitaire au cours du mois de janvier, il n'a pas été possible d'organiser le repas des aînés prévu fin janvier 2022. Ainsi en remplacement de cet événement, il a été proposé d'organiser une distribution de 461 colis aux aînés de la Commune constitués de denrées alimentaires. Il vous est demandé de bien vouloir autoriser la dépense qui sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif 2022 article 6232 fêtes et cérémonies, fonction 0,24.

**M. DE LAUNAY** : Très bien, je te remercie Chantal de cette précision chirurgicale. Merci beaucoup. J'en profite pour remercier tous les élus qui ont participé à la distribution de ces colis très appréciés par nos aînés. D'ailleurs, ces colis furent appréciés à un point tel que je pense que COVID ou non il sera désormais compliqué de ne pas renouveler l'opération tous les ans.

Y a-t-il des remarques au sujet de cette autorisation de paiement des colis de Noël sur le budget 2022 ? Très bien, je la passe au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Super, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **11. Modification A.P.C.P. : opération Centre Technique Municipal**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération à l'ordre du jour, il s'agit d'une modification de l'A.P.C.P. relative à l'opération 37 centre technique municipal. Il s'agit de prévoir 2022 des travaux d'ouverture et de pose d'une fenêtre sur un des bureaux des agents du centre technique municipal. Il y en a pour 4 004 €. Je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir procéder à la modification de cette opération.

Y a-t-il des remarques, des questions ? Pas de question. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est parfait, adoption à l'unanimité. Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **12. Convention opérationnelle – Avenant n° 3 entre la Commune, la C.A.L.I. et l'E.P.F.N.A.**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération à l'ordre du jour. Cette fois-ci, il s'agit d'accepter l'avenant n° 3 entre la Commune et l'E.P.F. Nouvelle-Aquitaine (Établissement Public Foncier). Il existe une convention opérationnelle tripartite entre la Commune, la C.A.L.I. et l'E.P.F. Nouvelle-Aquitaine. La première convention a été conclue le 30 mai 2018 à l'unanimité à l'époque et je m'en souviens encore. Elle a fait l'objet d'un premier avenant le 15 juillet 2019 et d'un deuxième le 21 novembre 2019. Je vous propose aujourd'hui d'accepter un troisième avenant à cette convention proposé par l'E.P.F. Il propose de plus exactement d'augmenter son engagement financier à hauteur de 3 500 000 euros sur les préemptions de terrains sur la Commune plutôt que 2 500 000 euros. Je rappelle que l'E.P.F. est un établissement public qui constitue en quelque sorte le bras armé de l'État qui peut rendre service.

Il veille à satisfaire autant que possible à ses obligations en matière de production de logements sociaux. Jusqu'à présent, l'E.P.F. a fait un travail plutôt efficace sur la Commune, sur un certain nombre de ventes de fonciers. Et, l'E.P.F. propose de nous accompagner davantage si besoin.

Y a-t-il des remarques peut-être sur cet avenant ? M. MALVILLE, pas de remarques ?

**M. MALVILLE :** Non. On a travaillé en Commission tous les différents points que vous venez de donner c'est pour cette raison qu'on n'a pas de remarques. On ne va pas refaire la Commission.

**M. DE LAUNAY :** Non, mais il arrive qu'on travaille des points en Commission et qu'en Conseil municipal, pour des questions de publicité certainement, vous en ajoutiez en prenant la parole et c'est parfaitement légitime d'où ma question systématique par courtoisie républicaine, M. MALVILLE. Très bien pas de remarque, je vous remercie. Y a-t-il des voix contre cet avenant n° 3 ? Des abstentions ? Super, je vous remercie pour cette unanimité et encore une fois merci à l'Établissement Public Foncier de son action sur le territoire izonnais.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **13. Acquisition de parcelle de terrain Chemin de Lavergne (transformateur)**

**M. DE LAUNAY :** Autre délibération à l'ordre du jour, il s'agit de procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain chemin de Lavergne. C'est la deuxième fois qu'on voit passer cette cession, cette vente. Cet été ou en septembre peut-être, on avait déjà délibéré sur l'acquisition de cette parcelle sauf qu'entre-temps la numérotation cadastrale de cette parcelle a changé. Et parce que la numérotation cadastrale de cette parcelle a été modifiée, il convient techniquement de repasser cette cession en Conseil municipal. Je rappelle que nous faisons l'acquisition de ce terrain pour un euro symbolique. Ce terrain sert à accueillir un transformateur électrique. C'est une petite parcelle de 30 m<sup>2</sup> qui est très importante.

Y a-t-il des remarques ? Je suppose que non. Des voix contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **14. Convention S.D.I.S. – Opérations de contrôle des points d'eau incendie (P.E.I.)**

**M. DE LAUNAY :** Autre délibération, cette fois-ci au sujet d'une convention avec le S.D.I.S. (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours) pour les opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie (P.E.I.). Cher Joël MASSY, tu as la parole.

**M. MASSY :** Effectivement, il s'agit de reconduire la convention avec le S.D.I.S. 33 de la Gironde pour le contrôle et la vérification de tous les points d'eau de la Commune que ce soit les poteaux ou les bouches à incendie comme les bâches. On laisse la gestion au S.D.I.S. 33 des démarches administratives nécessaires pour solliciter les propriétaires des P.E.I. privés et recueillir les informations relatives aux contrôles réalisés sur leurs hydrants afin de mettre à jour la base de données départementale. Cela va permettre à nos pompiers de connaître les hydrants disponibles ou indisponibles afin d'être efficaces dans leur travail. Il est demandé d'autoriser M. le Maire à signer la présente convention pour une durée d'un an renouvelable deux fois.

**M. DE LAUNAY :** Très bien, merci, Joël. Y a-t-il de remarques ? Des voix contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **15. Convention d'occupation des locaux avec l'association Basket Izon**

**M. DE LAUNAY :** Autre délibération à l'ordre du jour au sujet d'une convention d'occupation des locaux à Borgès entre plusieurs associations et la Commune :

- L'association Saint-Vincent-de-Paul
- Les Échos Ludiques
- Le Panier Izonnais
- L'atelier protégé
- Entre deux Eaux

Au temps pour moi, il y a le basket avant.

Il s'agit d'une convention d'occupation des locaux avec l'association Basket Izon. Chez Gilles BOUEY, tu as la parole.

**M. BOUEY :** Merci, M. le Maire. C'est une convention d'occupation des locaux avec l'association Basket Izon. Cela fait suite à notre volonté de conventionner avec chaque association. Après discussion avec l'association et en amont, et enfin d'établir cette convention, nous souhaitons continuer ce partenariat avec nos associations toujours en étroite collaboration avec eux. C'est la même chose qu'au dernier Conseil municipal quand nous avons conventionné avec 80 % des associations. C'en est une de plus. Je vous demanderais de valider cette convention.

**M. DE LAUNAY :** Des remarques ? Pas de remarque. Je passe au vote la conclusion de cette convention. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **16. Convention d'occupation des locaux à Borgès avec : – Association Saint Vincent de Paul – Les Écho Ludiques – Le Panier Izonnais – Entre deux eaux**

**M. DE LAUNAY :** Autre convention, cette fois-ci concernant Borgès. Gilles, tu as toujours la parole.

**M. BOUEY** : Concernant cette convention d'occupation des locaux du site de Borgès, je vous donne tout de même un peu plus d'explications. Toujours avec le souhait de conventionner avec chaque association, nous souhaitons donner un nouvel essor au site de Borgès qui est en pleine restructuration afin qu'il devienne un lieu d'échange social et solidaire grâce à nos associations bien sûr. Par conséquent, plusieurs associations vont intégrer ce pôle :

- Il y a tout d'abord l'association Saint Vincent de Paul représentée par M. DEVIER. Les locaux occupés seront ceux de l'ancienne école de musique avec quatre pièces principales. Le but de cette association laïque est un accueil de solidarité (exemples : collecte de matériels, écoutes, aides alimentaires, lutte contre les solitudes par le biais de visites et un soutien aux familles). À la mise en place, leurs créneaux seront le mercredi et le jeudi.
- Une autre association qui fera partie de Borgès est l'association Entre Deux Eaux. C'est une association L.G.B.T. représentée par M. Jean-Paul LAURENT. Elle occupera une pièce de ce local là où est l'association Saint Vincent de Paul. Une pièce de ce local sera donc mutualisée avec cette association. Le but est d'y mener des actions à caractère humanitaire pour aider les personnes en détresse face aux discriminations qui sont liées au sexe, au genre ou encore à l'identité. Les créneaux d'occupation de cette association seront un vendredi sur deux de 14 heures à 16 heures.
- Une autre association : l'association l'Atelier Partagé. Elle est représentée par M. Guy FERRER. Le local sera remis en état. Le local qui sera remis en état est l'ancien local de stockage d'A.P.M. où ils mettaient les objets volés, etc. Le but de cette association est de valoriser le bois en recyclant des palettes par la fabrication de compostières, de volaillères. Il s'agit également d'essayer de développer des projets personnels des membres de leur association en utilisant ce bois recyclé. Les créneaux d'occupation seront les mardis et les jeudis matin ainsi que quelques samedis. Ce sera au début et on espère ouvrir les volets plus souvent encore.
- Une autre association : l'association les Échos Ludiques. Elle a déjà pris place dans ces locaux de Borgès. Elle est représentée par Mme Mélody HASSEN. Le local est à Borgès en rentrant à droite. Ce sont les anciens locaux du service entretien communal. Le but de cette association est de proposer différents ateliers participatifs, culinaires, bio, et d'y organiser différentes manifestations telles qu'une fringuerie ou une recyclerie. Les créneaux d'utilisation seront tous les jours. Cela avait commencé par deux fois par semaine et vu le succès actuel j'ai eu une demande pour ouvrir pratiquement tous les jours sauf le jeudi, ainsi que le samedi. C'est avec grand plaisir que là aussi on va voir les volets s'ouvrir.
- Enfin, la dernière association qui sera présente à Borgès sera l'association le Panier Izonnais. Aujourd'hui, elle est représentée par Jil SIMON, mais elle va démissionner parce qu'elle quitte notre Commune. Elle sera remplacée par une personne de la même valeur sans aucun souci. Elle dispose du même local que l'association les Échos Ludiques. C'est un endroit mutualisé. Le créneau sera le jeudi soir de 17 heures à 20 heures pour les distributions. Le but de l'association est de maintenir et de promouvoir une agriculture équitable et de proximité avec une distribution de paniers frais. Dans un deuxième temps, elle proposera et développera des activités sociales et culturelles.

Voici toutes ces activités qui auront lieu sur le site de Borgès très rapidement. Afin de pouvoir conventionner avec chaque association, je vous demanderais de valider ces différentes conventions.

**M. DE LAUNAY** : Merci, Gilles. Y a-t-il des remarques ? Mme FONTAINE, je vous en prie.

**Mme FONTAINE :** Bonsoir ! Pas de problème sur le principe des conventions. J'ai deux petites questions. Nous savons tous, nous ici présents ce soir, où est le site Borgès, mais l'adresse n'apparaît pas dans les conventions. Ne serait-il pas pertinent de l'ajouter ?

**M. DE LAUNAY :** Excellente remarque, donc si vous me le permettez, Mme FONTAINE, je passe aux voix votre proposition qui consiste à ajouter l'adresse précise de Borgès au sein de la convention.

**Mme FONTAINE :** M. le Maire tant que nous sommes sur ces points de détails, j'ai la même question. En effet, M. BOUEY a donné des horaires très précis qui ne sont pas notés dans les conventions. Est-ce un choix ?

**M. BOUEY :** Oui, c'est un choix parce que c'est en perpétuelle évolution. Tant qu'il n'y a pas de mutualisation en termes de salles à Borgès, cela ne pose aucun souci qu'ils ouvrent aujourd'hui, demain et après-demain. À partir du moment où il y a un risque de mutualisation, c'est-à-dire qu'une autre association vienne intégrer le pôle Borgès dans ce cas-là il faudra être plus précis sur les horaires. Actuellement, on préfère que chaque association présente aujourd'hui sur le site de Borgès prenne son essor et se développe en lui permettant d'ouvrir le plus souvent possible.

**Mme FONTAINE :** Aucune salle n'est mutualisée à l'heure actuelle ?

**M. BOUEY :** Si, j'ai expliqué que la première salle, c'est-à-dire la salle de l'ancienne école de musique, est mutualisée le vendredi après-midi par l'association L.G.B.T. Entre Deux Eaux et par l'association Saint Vincent de Paul. Ces locaux sont mutualisés soit une pièce sur les quatre. Ensuite, la deuxième qui est mutualisée aujourd'hui est la salle où est Mélody HASSEN avec les Échos Ludiques et l'A.M.A.P. Donc, deux associations sont intégrées dans ce local-là.

**Mme FONTAINE :** Et là, les horaires n'apparaissent pas sur les conventions.

**M. BOUEY :** Pour l'instant, les horaires n'apparaissent pas sur les conventions parce que par les Échos Ludiques arrivent de la salle anciennement dite 1-2-3 Partage qui était à côté de la salle des fêtes. Ils y étaient deux ou trois fois par semaine. Aujourd'hui comme je l'ai expliqué, ils y sont tous les jours sauf le jeudi. Ensuite, l'A.M.A.P. l'intègre le jeudi pour pouvoir faire ces distributions de colis. En fait, cette salle devrait être ouverte du lundi au samedi.

**Mme FONTAINE :** Je vous remercie pour cette précision.

**M. BOUEY :** Avec plaisir.

**M. DE LAUNAY :** Je précise immédiatement deux choses. D'abord concernant le futur atelier de bricolage qui sera occupé par l'association de l'atelier partagé, je souhaite qu'il ait vocation à être utilisé par plusieurs associations si elles ont besoin, en particulier par les Échos Ludiques autour du recyclage. Il y a des choses à faire dans un atelier de bricolage. Donc, je souhaite que cet atelier soit mutualisé et l'atelier partagé est parfaitement d'accord.

Deuxième information : le samedi 19 mars, les Échos Ludiques organisent à Borgès une manifestation à laquelle ils convient tous les Izonnais. Il y aura une fringuerie et un troc aux graines et plants. Puis, on souhaiterait que l'atelier partagé soit présent pour qu'ils puissent inaugurer leur atelier partagé. Il y aura très probablement un chantier participatif autour de la construction du jardin partagé avec la collaboration de la Coopérative salutaire. Puis, j'espère également qu'il y aura l'association Tous aux abris. Elle devrait être présente.

L'association Tous aux abris a vocation à expliquer aux habitants et aux enfants en particulier comment on fabrique des nichoirs à chauves-souris, des nichoirs hirondelles, à mésanges ou que sais-je. C'est une association avec qui nous allons nouer un partenariat en 2022 pour commencer à installer des nichoirs un peu partout sur la Commune dès le printemps. Donc, j'espère bien que l'association Tous aux abris pourra être là. Donc, j'invite les Izonnais le samedi 19 mars sur le site de Borgès à venir découvrir les potentialités de ce site. Il restera encore beaucoup de choses à faire à Borgès, mais j'espère qu'enfin au printemps ce contexte sanitaire particulier va permettre à ce site de décoller dans de bonnes conditions.

Je sou mets donc au vote ces conventions d'occupation des locaux à Borgès. M. MALVILLE, je vous en prie.

**M. MALVILLE :** J'ai une question. C'est l'atelier protégé ou partagé ?

**M. DE LAUNAY :** Non, partagé. La coquille a été corrigée dans la délibération, M. MALVILLE. Par ailleurs, l'atelier est protégé par nos cœurs, mais l'association s'appelle l'Atelier Partagé. La coquille a été repérée et corrigée. Merci, M. MALVILLE pour votre attention.

Je passe donc ces conventions au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie pour cette unanimité. Je vous remercie surtout pour ces associations.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **17. Adoption de la charte de Télétravail**

**M. DE LAUNAY :** Autre délibération à l'ordre du jour, il s'agit pour nous d'adopter la charte de télétravail de la Commune d'Izon. Chère Brigitte NABET-GIRARD, tu as la parole.

**Mme NABET-GIRARD :** M. le Maire, mes chers collègues, nous y voici. Nous allons maintenant pouvoir parler de télétravail à la Mairie d'Izon. Vous avez reçu la charte de télétravail. Nous l'avons aussi abordée en Commission le 3 février et en Commission technique et C.H.S. également avec les représentants du personnel. Nous avons procédé préalablement le 18 janvier à quelques ajustements. Un comité de pilotage a vu le jour au sein de la Mairie, donc tout le monde s'y est mis dont l'Administration. Nous y sommes, donc nous vous présentons cette charte de télétravail. Nous avons bien évidemment besoin qu'elle soit adoptée pour avoir le cadre nécessaire et démarrer au plus tôt dans de bonnes conditions. De bonnes conditions, c'est-à-dire qu'il y a eu l'achat de matériels adéquats, c'est-à-dire des V.P.N., etc. Jusqu'à présent, la pandémie a fait que quelques agents ont pu travailler chez eux, mais là nous avons maintenant le cadre et le matériel, donc les agents pourront vraiment télétravailler. Ils ne sont pas encore bien nombreux à la Commune, mais ils sont là. On a au moins 10 % des agents qui pourront en bénéficier. Je ne vais pas en dire plus puisque vous connaissez tous l'intérêt du télétravail ainsi que les obligations qu'on a eues. Je pense qu'on va en sortir. J'espère qu'on va sortir de cette pandémie.

**M. DE LAUNAY :** Oui, je l'espère aussi Brigitte. Y a-t-il de remarques au sujet de cette charte relative au télétravail ? Pas de remarque. Je sou mets donc au vote l'adoption de cette charte. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **18. Signatures des Chartes de jumelage entre la commune d'Izon et les communes de Cervera Del Rio Alhama (Espagne) et Diemelstadt (Allemagne).**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération à l'ordre du jour, il s'agit de procéder à la signature des chartes de jumelage entre la Ville d'Izon et les Communes de Cervera en Espagne et de Diemelstadt en Allemagne. C'est avec grand plaisir que je laisse la parole à M. André VEYSSIERE, rapporteur sur le sujet. M. VEYSSIERE, je vous en prie.

**M. VEYSSIERE** : Merci, M. le Maire. Bonsoir, chers collègues ! Comme on l'avait rappelé, nous avons initié deux jumelages pour notre Ville entre Cervera Del Rio Alhama qui est une Ville au nord-ouest de l'Espagne et Diemelstadt qui est une Ville de la région de la Hesse plutôt au centre de l'Allemagne. Aujourd'hui, nos écoles échangent déjà à travers des visioconférences et du courrier postal avec les petits Espagnols et Allemands. Cela se passe très bien. Des visioconférences ont eu lieu entre le bureau du jumelage et les bureaux de ces villes jumelles. Concernant la charte mise au vote, on l'a voulue simple, courte et conviviale. Elle exprime bien ce qu'on souhaite faire du jumelage.

Concernant le jumelage, on me demande souvent quel est le lien entre le Conseil municipal et le Comité de jumelage. Dans l'absolu, il n'y a pas de lien, mais on ne peut pas faire de jumelage sans l'accord du Conseil municipal. Au sein de ce Conseil municipal, quatre personnes sont impliquées. M. le Maire est Président d'honneur. Virginie VIDORRETA s'occupe de la partie espagnole avec d'autres personnes évidemment. Gilles PRUVOST s'occupe de la partie Allemagne. Et, ils m'ont élu Président. Cela s'est passé comme ainsi. Je voulais dire qu'on n'est pas majoritaire au sein de ce Comité de jumelage. Les membres du bureau sont au nombre de cinq, donc ils sont plus nombreux que nous.

Je vais vous faire circuler en même temps la fiche d'adhésion au Comité de jumelage. Ce n'est pas pour que vous y adhérez parce que je suis que vous allez le faire, mais parce qu'il y a les références mails, web, la page Facebook, ainsi que les contacts qui peuvent vous être utiles.

La prochaine étape sera la visite de cinq habitants de Diemelstadt du 29 avril au 2 mai. Ces hommes et ces femmes seront hébergés chez nous. Ils souhaitent faire une réunion de travail le lundi pour vous rencontrer de visu autour d'une bière ou d'un verre. Ce sera la première étape de ces échanges entre le pouvoir municipal et ces personnes.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas. Virginie, Gilles ou moi, nous sommes prêts à vous répondre.

**M. DE LAUNAY** : Merci beaucoup, M. VEYSSIERE. Virginie VIDORRETA ou Gilles PRUVOST, souhaitez-vous ajouter quelque chose ? Virginie, je t'en prie.

**Mme VIDORRETA** : Je voulais ajouter que normalement on devait partir à Cervera le week-end prochain avec le Comité de jumelage. Or, les Espagnols ont un peu freiné parce qu'ils ont peur du COVID. Cependant, je me suis tout de même autorisée à aller à Cervera samedi. Je partirai avec la charte si elle est signée et votée pour qu'on puisse l'apporter en main propre et non pas via un mail informel. Ainsi, cela sera plus sympathique d'apporter la charte en main propre.

**M. DE LAUNAY** : Merci beaucoup, Virginie. Gilles.

**M. PRUVOST** : Bonsoir à tous, je veux simplement préciser que les cinq ou six Allemands qui viendront fin avril début mai sont tous membres du Comité de jumelage. Certains d'entre eux sont déjà venus ici de façon brève ou passagère l'été dernier ou en septembre. Nous allons les recevoir et essayer de leur laisser le meilleur souvenir possible d'Izon.

D'autre part, nous sommes en principe invités à venir en septembre à Diemelstadt en Allemagne à l'occasion d'une fête locale et afin de mieux se connaître. Tout ceci aurait pu aller beaucoup plus vite que cela soit avec l'Espagne comme avec l'Allemagne sans cette pandémie qui nous a profondément freinés.

Enfin, je suis personnellement extrêmement content, ravi que les choses aient pu démarrer avant tout avec les enfants, avec les écoles parce qu'ils nous ont aussi montré l'exemple. Voir des enfants qui ne parlent pas la même langue communiquer entre eux, c'est un réel plaisir et cela ne peut augurer que du bon pour l'avenir. Après, reste aux adultes à faire aussi quelque chose et aller au-devant des Espagnols ou des Allemands. Merci.

**M. DE LAUNAY** : Merci beaucoup à tous les deux. Anne-Marie SARRAZIN veut ajouter quelque chose. Je t'en prie Anne-Marie.

**Mme SARRAZIN** : Je suis très contente que les enfants participent. Je voudrais remercier les enseignants d'avoir fait participer les enfants. Merci beaucoup aux enseignants aussi.

**M. DE LAUNAY** : Oui, mille mercis aux enseignants. Ce n'est que le début. Je vous remercie toutes et tous. Je me permets de lire la charte de jumelage avant de la passer au vote si vous voulez bien.

Charte de jumelage entre les Villes de Diemelstadt, Cervera Del Rio Alhama et d'Izon :  
Solidaires dans une même démarche contribuant à approfondir les relations entre la France, l'Allemagne et l'Espagne, et dans un esprit d'une amitié vraie avec une véritable compréhension des peuples, les Conseils municipaux des Communes de Diemelstadt, de Cervera et d'Izon ont décidé de rapprocher leurs trois Communes grâce à un jumelage. Ce jumelage permettra à nos habitants de se rapprocher dans l'amitié augmentant et renforçant ainsi la compréhension et l'estime réciproque. Ce bien-être des habitants des trois Communes ne peut se développer que dans un monde libre. Il ne peut être assuré que dans une Europe unie. Nous nous engageons à promouvoir les relations humaines, culturelles, sportives et économiques entre les trois Communes en organisant des rencontres amicales entre leurs habitants de tous âges dans un esprit de compréhension mutuelle que la promesse faite par cette charte en croyant fermement à un avenir meilleur soit durable et qu'elle constitue une pierre dans la construction d'une Europe unie et fraternelle.

Voilà chers collègues, je sou mets donc cette charte au vote du Conseil municipal d'Izon non sans remercier une dernière fois M. VEYSSIERE, Virginie VIDORRETA et Gilles PRUVOST ainsi que les enseignants. Anne-Marie, tu as mille fois raison de le rappeler. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie pour ce jumelage. Merci à tous.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **19. Renouveau de la signature de la convention entre le Département de la Gironde et la commune adhérente au réseau partenaire « Biblio.Gironde »**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération à l'ordre du jour au sujet d'une convention entre le Département de la Gironde et la Commune dans le cadre du réseau « Biblio.Gironde », Karyn LARGOUET. Chère Karyn, tu as la parole. Je t'en prie.

**Mme LARGOUET** : Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous ! Cette convention existante depuis plusieurs années. Elle représente la Ville, Izon, et le réseau « Biblio.Gironde », c'est-à-dire le Département. Il s'agit d'un partenariat entre les Communes et le Département. Le but de cette convention est de définir les obligations contractuelles de chacun, notamment d'obligations :

- De pratiquer la gratuité des prêts à la bibliothèque
- D'ouvrir au moins quatre heures par semaine
- D'avoir une ligne téléphonique dédiée à la bibliothèque et indépendante de la Mairie.

Actuellement « Biblio.Gironde » est en train de renouveler les conventions avec toutes les Communes adhérentes, c'est pour cela que nous demandons l'autorisation de la renouveler également.

**M. DE LAUNAY** : Merci Karyn. Y a-t-il des questions au sujet de cette convention ? Des voix contre ? Des abstentions ? Je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **20. Vente publique aux particuliers des livres issus du désherbage de la bibliothèque : fixation du tarif**

**M. DE LAUNAY** : Karyn, tu conserves la parole. Tu rapportes le sujet sur l'opération désherbage de la bibliothèque. Je t'en prie Karyn.

**Mme LARGOUET** : Comme tous les ans, nous allons effectuer un désherbage parmi les livres de la bibliothèque. Par contre cette année, l'enjeu est légèrement plus important, c'est-à-dire qu'au vu de l'avancée des travaux de la médiathèque nous savons que dans très peu de temps une nouvelle collection va devoir arriver, donc bien il faut pouvoir la gérer.

De même avec l'arrivée de la médiathèque, le logiciel de gestion va être réactualisé.

Enfin le dernier intérêt du désherbage est de remettre les collections en adéquation avec l'évolution de la population. C'est pourquoi une partie des collections va être offerte aux institutions et aux associations locales qui pourraient en avoir besoin. L'ensemble des documents qui ne sera pas attribué sera mis en vente les 12, 19 et 26 mars au prix de 1 € le livre. Dans une communication ultérieure, on communiquera l'endroit parce que la localisation n'est pas encore définie. Le montant recueilli sera attribué au Budget communal.

**M. DE LAUNAY** : Très bien, merci Karyn. Je passe le sujet à l'ordre du jour. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **21. Demande de fonds de concours auprès de la C.A.L.I. pour le financement du nouvel espace culturel situé à Izon.**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération de dernière minute sur table. D'abord, il y a un sujet sur une demande de fonds de concours auprès de la C.A.L.I. pour nous aider à financer notre future médiathèque, notre nouvel espace culturel. Il s'agit d'une reprise d'une délibération que l'on avait déjà adoptée au sein du Conseil municipal en 2020. Le règlement d'intervention de la C.A.L.I. a été modifié il y a peu dans le cadre du pacte fiscal et financier. Bien que ce n'est pas parce qu'on respecte la procédure que nous obtiendrons gain de cause à l'arrivée, mais par prudence je préfère qu'on délibère une fois encore ce soir sur le même sujet avec les mêmes montants. En 2020, nous avons formulé une demande de fonds de concours à hauteur de 175 000 euros. On répète l'opération ce soir, donc nous demandons donc à la Communauté d'agglomération du Libournais de bien vouloir nous attribuer une somme de 175 500 euros dans le cadre du fonds de concours de la C.A.L.I. Je précise tout de suite qu'entre la demande de fonds de concours qui a été faite il y a 18 mois et celle que l'on formule aujourd'hui il y a eu l'épisode COVID entre-temps. Cet épisode COVID a eu un impact sur le coût total du budget. J'avais échangé très rapidement avec M. MALVILLE avant de donner le top départ pour le chantier après moult renégociations et moult travaux internes au sujet du projet de la médiathèque. À l'arrivée, on se retrouve avec une augmentation prévisionnelle estimée à 17 %. À l'arrivée, ce sera davantage puisque je rappelle que dans tout ce qui a été prévu jusqu'à présent on se focalisait exclusivement sur le bâtiment médiathèque. Donc, les coûts pour les espaces extérieurs périphériques à la médiathèque n'étaient pas prévus notamment le volet verte qui est considérable. Ceci dit pour ne pas être trop gourmand, je préfère maintenir une demande de fonds de concours à hauteur de 175 000 euros. Je répète que nous n'avons aucune garantie de la part de la C.A.L.I. Il va falloir batailler. C'est loin d'être acquis pour tout un tas de raisons et principalement en raison du contexte budgétaire. D'autres considérations peuvent entrer en ligne de compte. C'est loin d'être acquis, mais on va défendre le morceau. Je dis tout de suite que nous allons solliciter la C.A.L.I. pas seulement dans le cadre de notre projet de médiathèque. Nous allons solliciter la C.A.L.I. pour d'autres projets structurants d'Izon, donc je maintiens qu'il ne faut pas être trop gourmand sur le sujet de la médiathèque. J'espère qu'on obtiendra ce fonds de concours. On fera tout pour l'obtenir. J'espère qu'on obtiendra également un soutien de la C.A.L.I. notamment pour sécuriser l'entrée de la zone d'Anglumeau qui pose tout un tas de questions. Cette zone suscite l'exaspération d'une partie des citoyens à juste titre et d'une partie des riverains qui n'en peuvent plus du trafic de poids lourds et des désordres causés par les poids lourds. J'espère parvenir à convaincre mes collègues de la C.A.L.I. et tout particulièrement Philippe BUISSON pour accompagner, modestement peut-être, la Commune d'Izon dans ce gros effort que nous allons faire comme promis aux riverains concernés dès l'année 2022.

Y a-t-il des questions peut-être sur son fonds de concours C.A.L.I. ? M. MALVILLE, c'est OK ? Mme CARRERE ? M. VEYSSIERE ? Pas de question. Mme FONTAINE ? Je sou mets cette demande de fonds de concours au vote. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **22. Acquisition de terrains**

**M. DE LAUNAY** : Autre délibération sur table, la dernière, il s'agit de l'acquisition de terrains sur les hauts d'Uchamp. Ce sont deux terrains classés en zone agricole. La négociation date d'aujourd'hui. Elle a été entamée il y a quelques semaines avec le propriétaire.

Nous avons obtenu son accord de principe uniquement en fin d'après-midi d'où l'inscription rapidement sur table de ce sujet. Il s'agit d'un terrain en haut d'Uchamp d'une superficie de 16 383 m<sup>2</sup>, donc 1,6 hectare. Le montant de l'acquisition est de 7 208 euros, ce qui représente 44 centimes d'euro par mètre carré. Je précise que les Domaines estiment que ce type de terrain agricole a une valeur de 40 centimes d'euro par mètre carré avec une marge d'appréciation de 10 %. Le propriétaire a fait jouer la marge de négociation 10 %, ce qui nous conduit à 0,44 euro par mètre carré. Je dis tout de suite mon intention et j'essayerai de vous convaincre à l'occasion du prochain Conseil municipal lorsqu'il s'agira de conclure la convention d'occupation de ce terrain. Mon intention est de conclure un bail avec les Jardins d'Izon, Jérôme DANSOT. Rappelez-vous, on avait déjà été sollicité par lui. On avait déjà traité de cette affaire, de cette problématique qu'il rencontre à l'occasion du dernier Conseil municipal. Depuis, il a une problématique de cohabitation entre deux potentiels exploitants agricoles sur le même secteur. L'acquisition de ce terrain permet d'assurer cette cohabitation en bonne intelligence entre deux futurs exploitants agricoles. Ce n'est pas fini. Dégager un foncier agricole propriété de la Commune sur ce secteur pour y développer une activité agricole, c'est un long chemin. On n'est pas au bout. Là, on prend déjà 1,6 hectare. J'imagine qu'on va poursuivre l'effort dans les semaines qui viennent. J'essayerai de vous convaincre. Mais, il y a urgence parce que Jérôme DANSOT a absolument besoin de commencer à travailler ces terrains très rapidement pour démarrer son activité.

Y a-t-il des questions peut-être ? M. MALVILLE, je vous en prie.

**M. MALVILLE** : Par rapport à la convention qu'on passerait lors du prochain Conseil municipal, est-ce qu'on ne pourrait pas acter le fait qu'on est d'accord pour faire la convention de manière que M. DANSOT puisse très vite commencer son activité ? Sur le plan juridique, est-ce possible ?

**M. DE LAUNAY** : Ce n'est pas possible et c'est le problème. J'aurais aussi aimé. Au moins, j'ai votre accord pour conclure ce bail de principe. Évidemment, cela ne vaut pas un accord juridique, mais je suis au moins rassuré même si je n'avais aucun doute sur le fait que vous êtes d'accord sur le principe. Cela veut dire que si on arrive à procéder à cette acquisition dans les jours qui viennent, il va falloir bouger le notaire et ce n'est pas gagné. C'est loin d'être fait, mais il s'agit de trouver un terrain d'entente avec le vendeur, M. GACHET que je salue bien amicalement à plus d'un titre. Si dans les jours qui viennent il nous autorise à commencer à défricher le terrain comme on doit le faire pour préparer le terrain pour M. DANSOT, j'irai l'esprit rassuré, c'est-à-dire que j'ai votre accord de principe et je ne pense pas que quiconque dans le Conseil soit opposé au développement d'une activité maraîchère sur le territoire izonnais.

Y a-t-il des questions sur cette acquisition ? Des voix contre ? Des abstentions ? Très bien, je vous remercie.

***La délibération est adoptée à l'unanimité.***

**M. DE LAUNAY** : Chers collègues, nous sommes arrivés au terme de ce Conseil. Je vous souhaite une très belle soirée. Merci et faites attention à vous. Au revoir !

La séance est levée à 20h30

Fait à Izon le 15 mars 2022

Le Maire  
MAIRIE D'IZON  
LAURENT DE LAUNAY

